

Plan annuel 2024

Accessibilité Numérique

L'article 47 de la loi nº 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées complété par l'article 106 de la loi pour une République numérique rend obligatoire à tout service de communication publique en ligne d'être accessible à tous.

Ce plan annuel d'accessibilité s'inscrit dans ce cadre, mais aussi dans l'objectif de prendre en compte les besoins de tous les utilisateurs. Le présent document est lié <u>au schéma pluriannuel d'accessibilité</u> qui présente la démarche globale de mise en accessibilité.

Introduction

Le plan annuel 2024 de France Travail se comporte d'un tableau récapitulatif des actions programmées en 2024 ainsi que des commentaires sur leur réalisation.

Le plan annuel concerne les domaines du service d'information, c'est-à-dire les sites et applicatifs de communication au public, de service interne et les applications métiers.

Les audits de conformité RGAA sont réalisés par plusieurs organismes dont le dernier est Temesis. Les résultats sont réévalués en interne suite aux correctifs.

Tableau récapitulatif des actions 2024

Туре	Actions	Détails
Schéma pluriannuel	Définition et mise en	Rédaction et publication, communication
d'accessibilité 2023-2025	place	interne pour son appropriation
Audits *	Auditer et mise en	Poursuivre les actions de mise en conformité
	conformité	des services essentiels
Correctifs	Vérifications et	Corriger en priorité les non conformités qui
	corrections	bloquent les usagers
Déclarations	Rédaction et	Publication des résultats des audits
d'accessibilité	publication	d'accessibilité
Charte graphique	Contribuer à	Accompagner pour une charte graphique
accessible	l'accessibilité	Accessible.
Produits et Prestations	Achats	Evaluation des logiciels/produits/prestations
		achetés sur les critères RGAA.
Formations	Sensibilisation et	Sensibiliser et former les collaborateurs,
	formation	développeurs et testeurs à l'accessibilité



*Audits

Les sites et services en ligne suivants feront l'objet d'un audit de conformité en 2024 :

- Guso DUS
- Data Emploi
- Mes services à la carte
- Anotea
- Upload simplifié
- BindID (nouvelle authentification employeur)
- Estime Formation
- Service Compétences Validées
- Mes aides Pole Emploi
- Mes aides à l'embauche
- M2E Mes Evènements Emploi
- Intranet : Portail Cœur Métier

Les **App Mobile** à auditer :

Mes offres

Amélioration de la qualité des services Audités

Les **sites et services en ligne** ferons l'objet de correctifs et, après contrôle, feront l'objet d'une réévaluation du taux RGAA le cas échéant.

Déclaration D'accessibilité

Déclaration à faire concernant les App Mobile :

Mon espace